

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 4

Artikel: Libéralisation du marché de l'électricité et promotion des énergies renouvelables
Autor: Dupraz, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exemple bâlois

Quelques précisions
 Alors que l'introduction des redevances sur l'énergie, au plan national, attende encore le verdict populaire, le canton de Bâle-Ville prélève sur l'électricité, depuis quinze ans déjà, une redevance promotionnelle et, depuis l'année passée, une taxe incitative.
 Approuvée par le peuple bâlois en 1983, la première rapporte depuis 1985 quelque 9 millions de francs par an. Elle a notamment financé depuis 1996 dix actions promotionnelles (fenêtres isolantes, économiseurs d'eau, lampes et frigidaire économes, vélos électriques, capteurs solaires, etc.): au total, le coût de 7,75 millions de francs de ces actions a déclenché des investissements pour 75 millions de francs et entraîné une économie de 56 millions de kWh (soit pour un prix de 14 centimes par kWh économisé).
 Quant à la redevance incitative, en vigueur depuis 1999, elle atteint 17,5% du prix de l'électricité pour les ménages et 27,5% pour les entreprises. Elle est entièrement redistribuée aux ménages (35 francs par personne et par an, pour un total de 10 millions) et aux entreprises (0,5% des salaires, pour un total de 30 millions de francs).
 Les deux redevances n'ont pas eu d'effet négatif: ni plaintes de la population, ni émigration d'entreprises; la compétitivité s'est maintenue et l'économie a profité des programmes promotionnels. La Conseillère d'Etat bâloise Barbara Steiner espère que la votation du 24 septembre permettra d'étendre ces expériences positives à l'ensemble de la Suisse, avec les nouvelles redevances fédérales sur les énergies non renouvelables.

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 24 SEPTEMBRE 2000

Libéralisation du marché de l'électricité et promotion des énergies renouvelables

L'énergie est un élément essentiel à la vie quotidienne de chacun et constitue une nécessité pour le fonctionnement de l'économie. Les responsables politiques doivent donc veiller à un approvisionnement fiable du pays.



Face à la libéralisation du marché de l'électricité, les Chambres fédérales proposent d'introduire une redevance promotionnelle de 0,3 ct/kWh pour les énergies renouvelables dans un premier temps.
 Puis, par la suite,

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Le produit de cette redevance a l'avantage:

1. de promouvoir les énergies renouvelables (solaire, bois, biomasse, géothermie, etc.)
2. de permettre des travaux d'assainissement énergétique ou d'amélioration du rendement énergétique
3. de permettre le maintien et la rénovation des centrales hydrauliques existantes
4. d'octroyer des prêts aux propriétaires des centrales hydrauliques pour procéder aux amortissements des INA (investissements non amortissables) liés à la baisse du prix de l'électricité à la suite de l'ouverture des marchés.

une redevance en faveur de l'environnement (maximum 2 ct/kWh) se substituerait à la première pour alléger les charges salariales et ainsi rendre les entreprises plus compétitives dans le marché mondialisé d'aujourd'hui.

La campagne de presse démagogique et mensongère des milieux économiques contre les redevances est scandaleuse et trompe les citoyennes et les citoyens.

En effet la redevance de 0,3 ct/kWh est insignifiante pour l'économie puisque la libéralisation du marché de l'électricité engendre une baisse de prix essentiellement pour les entreprises. Pour les familles, les augmentations liées à cette redevance sont supportables: 2,7 ct/litre pour l'essence et 3 ct/litre pour le mazout extra-léger. De plus, l'effort demandé peut être compensé par une conduite des véhicules plus économes et un chauffage approprié des logements.

En outre, cette redevance promotionnelle permet la création de plus de 20'000 emplois.

Le 24 septembre 2000, dire OUI aux redevances, c'est favoriser l'emploi, promouvoir les énergies renouvelables, préserver et rénover nos centrales hydrauliques. A terme, c'est garantir l'approvisionnement du pays en énergie indigène, non polluante et renouvelable. Autrement dit, c'est assurer notre indépendance énergétique pour un jour – comme l'Allemagne le décide – sortir du nucléaire.

IL EST D'INTERET PUBLIC DE DIRE OUI LE 24 SEPTEMBRE

John Dupraz
Conseiller national, PRD, Soral GE



Deux OUI aux redevances favorisent l'emploi, les énergies renouvelables et les centrales hydrauliques